

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 novembre 2021

Investir en crypto-actifs : les précautions pratiques

Investir dans des crypto-actifs (couramment appelés « crypto-monnaies ») comporte des risques. Forte volatilité, arnaques potentielles, mais aussi risques techniques. Que faut-il savoir avant de se lancer ? Eclairages.

Rappelons tout d'abord que l'investissement en crypto-actifs est particulièrement risqué URL = [<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/crypto-actifs-bitcoin-etc/investir-dans-le-bitoin-prudence>]. Au-delà des précautions à prendre dans le choix de votre intermédiaire financier URL = [<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/choisir-un-professionnel/prestataires-de-services-sur-actifs-numeriques>], et du niveau d'épargne que vous pouvez y consacrer sans mettre en danger votre situation financière, il est également important d'avoir conscience de certains aspects pratiques majeurs.

5 conseils pratiques pour investir en crypto-actifs

1

Vérifiez les **listes noires** de l'AMF avant d'investir

2

Passez par un **prestataire enregistré** auprès de l'AMF

3

Sécurisez la **conservation** de vos crypto-actifs

4

Ne perdez et ne communiquez jamais votre **clé privée**

5

Vérifiez toujours l'exactitude d'une **adresse publique**

Clé privée, clé publique : quelle différence ?

La clé publique et la clé privée interviennent dans le processus de signature électronique de vos transactions sur la *blockchain*.

La **clé publique**, c'est l'élément visible des autres utilisateurs. Si vous la perdez, vous pouvez en générer une nouvelle grâce à votre clé privée. C'est elle qui permet de vérifier publiquement votre signature.

La **clé privée** sert à générer la clé publique. C'est une sorte de mot de passe à ne jamais communiquer, elle est unique. Ne la perdez pas car vous ne pourrez pas en obtenir une nouvelle : la perdre signifie perdre définitivement tout accès à vos crypto-actifs. Souvent, l'accès à votre clé privée est généré via un moyen mnémotechnique afin de ne pas y perdre accès.

Bien choisir son mode de détention de crypto-actifs

Lorsque vous investissez dans des crypto-actifs, vous pouvez choisir de les conserver vous-même sur votre ordinateur, votre smartphone ou encore un portefeuille physique, ou bien de déléguer cette conservation à un professionnel. Différentes précautions sont à prendre pour chacun des cas.

Conserver soi-même ses crypto-actifs

Si vous décidez de conserver vous-même vos crypto-actifs, il est indispensable de sécuriser vos appareils. Deux méthodes sont possibles :

- Utiliser un « *hardware wallet* », c'est-à-dire un appareil externe dans lequel sont conservés vos clés privées. Cet objet n'est pas connecté à internet et peut prendre la forme d'une clé USB ou encore d'une carte bancaire. Il nécessite en parallèle l'installation sur votre ordinateur d'une application miroir qui vous permet d'accéder à vos crypto-actifs. Le risque majeur de cette solution est évidemment de perdre cet objet ou de se le faire voler : rangez-le en lieu sûr.
- Utiliser un « *hot wallet* » : dans ce cas, votre clé privée est stockée dans un portefeuille connecté à internet, sur votre ordinateur ou votre téléphone mobile. Attention : qui dit numérique, dit risque de piratage. Alors que la *blockchain* est réputée inviolable, votre ordinateur, lui, ne l'est pas. Si vous choisissez cette solution, prémunissez-vous du risque de piratage. Faites également attention au vol ou à la casse de l'appareil que vous utilisez.

Comprendre la technologie *blockchain*

La *blockchain*, littéralement « chaîne de blocs », est une technologie sécurisée de stockage et de transmission d'informations, sous la forme d'une base de données. Une *blockchain* contient l'historique de tous les échanges effectués entre ses utilisateurs depuis sa création. Cette technologie s'est développée pour soutenir les transactions réalisées en crypto-monnaies (ou crypto-actifs), qui ne dépendent d'aucune autorité centrale. Elle repose sur un protocole informatique de transactions cryptées et décentralisées, c'est-à-dire que les transactions ne nécessitent pas l'intervention d'un tiers de confiance pour être vérifiées.

> Consultez [cet article](#) URL =

[<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/blockchain/quest-ce-que-la-blockchain/>] pour en savoir plus sur son fonctionnement.

Confier la conservation de ses crypto-actifs à un professionnel

Une autre solution est de confier la conservation de vos crypto-actifs et de votre clé privée à un prestataire de services sur actifs numériques (PSAN).

Les intermédiaires basés en France qui fournissent ce service doivent obligatoirement être enregistrés auprès de l'AMF. Attention : les sociétés n'ont pas le droit de vous démarcher sans être agréées par l'AMF.

Si vous souhaitez déléguer la conservation de vos crypto-actifs, privilégiez donc un professionnel enregistré en tant que PSAN et [répertorié sur cette liste blanche](https://www.amf-france.org/fr/espace-professionnels/fintech/mes-relations-avec-lamf/obtenir-un-enregistrement-un-agrement-psan#Liste_des_PSAN_enregistrés_auprès_de_lAMF) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-professionnels/fintech/mes-relations-avec-lamf/obtenir-un-enregistrement-un-agrement-psan#Liste_des_PSAN_enregistrés_auprès_de_lAMF]. Cela vous évitera de tomber sur une potentielle arnaque.

Vous devez tout de même veiller à sécuriser vos accès à la plateforme que vous choisirez en utilisant un mot de passe fort, voire une double authentification. Renseignez-vous également sur les mesures prises par la plateforme pour sécuriser ses propres équipements, car elle pourrait elle aussi être victime d'actions malveillantes.

Attention à ne pas se tromper d'adresse publique

Si vous faites une erreur dans l'adresse à laquelle vous envoyez des crypto-actifs sur une *blockchain* publique telle que celle du Bitcoin, il n'y a aucun moyen de récupérer vos fonds. Avant de réaliser une transaction, ou de communiquer votre adresse (clé publique) pour recevoir des crypto-actifs, vérifiez donc qu'elle est complète et exacte, car il est strictement impossible de remettre la main sur les crypto-actifs envoyés par erreur à une mauvaise adresse.

Faites très attention, si vous oubliez ou vous vous trompez dans un caractère de la clé publique que vous utilisez, vos crypto-actifs pourraient disparaître.

En savoir plus

👉 Liste blanche des PSAN enregistrés auprès de l'AMF

Replay : webinar sur les précautions à prendre avant d'investir dans des crypto-actifs

Mots clés

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

BIEN INVESTIR

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE CRYPTO-ACTIFS

02 juillet 2021

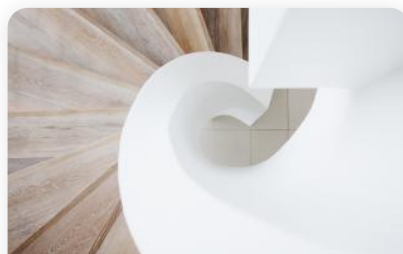
Investir en crypto-actifs : quel professionnel choisir ?



ARTICLE CRYPTO-ACTIFS

26 avril 2018

« Crypto-monnaies » (Bitcoin, etc.) : attention aux arnaques !



ARTICLE CRYPTO-ACTIFS

15 novembre 2017

Investir dans le Bitcoin : prudence !



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02